

Conseil d'Administration N° 4
 Séance du 6 février 2023

➤ **Membres à titre délibératif :**

| | | | |
|--|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Gatica | <input checked="" type="checkbox"/> M. Bordage | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Leconte | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Lefoul-Thomas |
|--|--|---|---|

Représentants des parents d'élèves

| | | | | |
|--|---|--------------------------------------|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Benoit | <input checked="" type="checkbox"/> M. Le Danff | <input type="checkbox"/> Mme Lenfant | <input checked="" type="checkbox"/> M. Moreau | <input checked="" type="checkbox"/> M. Piron |
|--|---|--------------------------------------|---|--|

Représentant des collectivités et personnalités qualifiées :

| | | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mme Brichet | <input checked="" type="checkbox"/> M. Muhammad | <input type="checkbox"/> Mme Charraud | <input checked="" type="checkbox"/> M. Sauloup | <input type="checkbox"/> Mme Bellier-Pottier |
|--------------------------------------|---|---------------------------------------|--|--|

Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation :

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mme Brout | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gelot | <input checked="" type="checkbox"/> M. Lannezval | <input checked="" type="checkbox"/> M. Lebeugle | <input type="checkbox"/> Mme Ségalen-Rousseau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Pinard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Verhulst | | | |

Représentant des personnels ATSS :

| | | |
|--------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mme Fresnay | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Marzellier | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Menant |
|--------------------------------------|--|--|

Représentants des élèves :

| | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Clémence Couriaut | <input type="checkbox"/> Amaury Delahaye | <input type="checkbox"/> Manon Delaunay |
|--|--|---|

➤ **Membres à titre consultatif :**

| |
|--|
| <input type="checkbox"/> Mme Avignon (agent comptable) |
|--|

17 présents

Le quorum (14 membres minimum) étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18h

Le secrétariat de séance est assuré par M. Lebeugle pour la partie administrative et Mme Benoit partie pédagogique et Mme Menant pour la partie financière.

Ajouts à l'ordre du jour dans les affaires administratives : Convention de mise à disposition du mur d'escalade et Convention CLEA Anne Frank

Retrait à l'ordre du jour dans les affaires financières : Budget Paris

1 – Adoption du compte-rendu du précédent C.A.

Madame la Principale soumet aux membres du Conseil d'Administration l'adoption du compte-rendu du précédent CA en date du 21 novembre 2022.

Délibération n°

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Conventions d'utilisation des salles et espaces communaux

Une convention sur l'utilisation des salles et espaces communaux a dû être re-signée avec la commune car sur la précédente convention il manquait un créneau d'utilisation du dojo Alain Cartigny.

Une convention a été signée avec la communauté de communes pour l'utilisation du mur d'escalade de la salle Paulette Fouillet les 28 mars et 4 mai dans le cadre de la liaison écoles-collège.

3 – Convention de prêt de chaussons d'escalade

Un achat des chaussons d'escalade a été fait par les deux collèges du Lion d'Angers.
Une convention a été signée par les chefs d'établissements et les enseignants d'EPS des deux collèges pour permettre l'utilisation de ces chaussons par les 2 établissements exclusivement.

4 – Conventions de stage

Le collège a accueilli 1 stagiaire auprès d'un enseignant d'anglais et 2 stagiaires auprès des personnels techniques de collège.

5- Convention CLEA Anne Franck

L'accueil de l'équipe artistique de la Compagnie Spectabilis et du parcours scolaire autour du spectacle Anne Frank à l'Espace Culturel de l'Argerie à Val-d'Erdre-Auxence. Proposé à 2 classes de 3^{ème}.

Ce parcours est présenté en 2 temps :

- Une intervention en classe le 20 janvier en amont du spectacle ;
- Le spectacle le 3 février 2022 10h

6 – Information sur les travaux aux abords du collège

Présentation de projets de travaux pour sécuriser les abords du collège et modification du stationnement par M. Muhammad.

Un sondage a été effectué auprès des usagers des abords du collège (personnels du collège, parents et élèves mais aussi les habitants des quartiers proches).

Des personnels techniques se sont déplacés pour voir les arrivées et départs de bus devant les collèges et pour se rendre compte des besoins, des dangers présents.

Des transferts de propriétés entre le département, la communauté de communes et la commune doivent avoir lieu pour rendre le projet possible.

Trois scénarii ont été présentés. Tous les scénarii ont en commun la création d'un parking entre le collège et l'école de musique et diffèrent surtout par le lieu où les bus scolaires effectuent la dépose des élèves le matin et le soir.

- Le scénario 1 avec des bus en enfilade dans la rue du chemin de fer ne semble pas adéquat.
- Le scénario 2 prévoit une zone pour les transports scolaires commune aux deux collèges.
- Le scénario 3 prévoit d'agrandir la zone actuelle des bus avec suppression des places de parking pour sécuriser les usagers.

Le scénario 3 est celui qui est privilégié par le conseil départemental après toutes les concertations des différentes parties.

Différents membres du CA font savoir qu'au regard de cette présentation, le scénario 2 n'est pas à écarter trop vite.

Suite aux questions, M. Muhammad rappelle que :

- La sécurisation des entrées et sorties est vraiment l'objectif de ce réaménagement.
- La réflexion doit prendre en compte celle faite sur les voies douces d'accès aux collèges et les différents usagers (piétons, cycliste, motocycliste, voiture et bus)
- Un projet d'agrandissement du collège est à l'étude.

Le dialogue pour choisir le scénario à mettre en place est ouvert.

La deuxième phase du projet comprendra l'étude du financement et des aménagements réels à mettre en place.

Pas de date prévue à ce jour pour la réalisation concrète des aménagements.

7 – Répartition des moyens de la DGH rentrée 2023

Madame la Principale présente une ventilation des moyens pour la rentrée 2023 à partir d'un tableau

présentant la structure détaillée de la D.H.G

Madame la Principale rappelle que la Dotation Horaire Globale est une somme d'heures répartie sur les enseignements obligatoires, le reste représentant la marge d'autonomie des établissements scolaires qui permet de mettre en place des projets. Madame la Principale informe les membres du Conseil que la DHG a été discutée en conseil pédagogique le 26/01/23

Qu'est-ce que c'est ?

- ⇒ Répartition donnée par la DSDEN
- ⇒ Prévues en fonction des prévisions d'effectifs
- ⇒ 725h divisée 688h postes + 37 HSA
- ⇒ ATTENTION : 145 élèves prévus pour le niveau 3^{ème}. Même si des orientations post-3^{ème} sont possibles, le collège estime 151 élèves cette cohorte pour la rentrée 2023, avec une répartition > à 30 élèves par classe

Rajout d'un courrier des enseignants

Les professeurs sont surpris des chiffres apportés par les services de la DSDEN. Danger par rapport au nombre d'élèves par classe.

La répartition doit se faire tout de même

7 classes en 6^{ème} et 5^{ème}

5 classes en 4^{ème} et 3^{ème}

- ⇒ **MOTION du professeur de technologie**

Est décidé de mettre 0.5h en 6^{ème} en technologie/usage de l'informatique

Des groupes de français et de mathématiques devraient se mettre en place et les élèves auront leurs professeurs habituels pour ces groupes de soutien ou d'approfondissement.

L'heure de hand d'option ne sera pas proposée aux 6^{èmes}, peut-être aux 5^{èmes} et 4^{èmes}.

A été mise de côté des réserves d'heures d'HSA pour des futurs projets que les professeurs voudraient mettre en place ou pour des ajustements de service.

Les élèves en 6^{ème} devront faire « devoirs faits » 1h par semaine.

Les besoins sont importants sur chaque niveau et il manque clairement des moyens pour le niveau 3^{ème} pour créer une 6^{ème} classe.

Les moyens des enseignants

Un professeur agrégé = 15h

Un professeur certifié = 18h

Un professeur d'EPS = 20h

Il faut prendre en compte aussi les temps partiels

La répartition aboutit correctement à 725h

En termes de postes, il n'y a ni suppression, ni création de poste

Complément de Service Donné =

- Prof de Lettres Classiques donne 10h aux Lettres modernes

Complément de Service Reçu =

- Les Heures de Lettres Modernes reçoivent 10h des Lettres Classiques
- 10,5h potentiellement pourraient être reçues en technologie

Délibération n°

Pour : 6+1 (voix du chef d'établissement compte double)

Contre : 6

Abstention : 5

La motion présentée par le professeur de technologie est soumise au vote

Délibération n°

Pour : 14

Contre : 2

Abstention : 1

8 – Décision budgétaire modificative 2022 pour information

Mme La Gestionnaire présente pour information une décision budgétaire modificative 2022 afin de rétablir les crédits exacts, l'année étant terminée :

- Sur la section de fonctionnement : 15631.90€ de recettes supplémentaires en restauration.
- Sur les amortissements +1033.49€ (ajustement des amortissements neutralisés sur la ligne administration logistique) et + 5226.67 (ouverture de crédits sur les amortissements réels).

9 – Décision budgétaire modificative 2023 pour information

Mme La Gestionnaire présente pour information une décision budgétaire modificative 2023 correspondant au réajustement de crédits réellement utilisés :

- 209.67€ pour le Fonds social collégien (réel 2209.67€ au lieu de 2000€ ouvert au budget).
- 236 € pour collège en actions N-1 (réel 4629.62€ au lieu de 4393.62€ ouvert au budget).

Prochain CA le 7 mars 2023 à 18h.

Madame la Principale déclare l'ordre du jour épuisé et lève la séance à 19h40.

Les secrétaires

M. Lebeugle

Mme Bengit

Mme Menant

La présidente

Mme Gattex

